



Direction de la mensuration officielle

DALE - DMO
Quai du Rhône 12
1211 Genève 8

Aux ingénieurs géomètres officiels et
aux autres spécialistes en mensuration

Circulaire d'information N° 1/2014

LNI/ypb

Genève, le 6 janvier 2014

**Concerne : Mise à jour des directives genevoises en mensuration officielle (DGMO)
Mise à jour des directives Couverture du sol - Domaine routier**

Madame, Messieurs,

Cette circulaire fait suite au groupe de travail Directives qui a mis en évidence la nécessité de mettre à jour les directives genevoises en mensuration officielle et les directives Couverture du sol – Domaine routier.

Mise à jour des directives genevoises en mensuration officielle (DGMO)

Cette mise à jour porte principalement sur les éléments suivants :

- Certaines géodonnées du catalogue de données, en complétant leur description et les directives correspondantes.
- Le contenu des dossiers techniques.
- La numérisation dans le semi-graphique.
- Les mutations de projet.
- L'abornement, avec l'introduction de la notion d'arrière points.
- La détermination de réseaux et de points complémentaires.

Les mises à jour relatives aux principaux points cités, apparaissent en couleur verte dans un document basé sur les DGMO de mars 2012 transmis avec la présente circulaire.

Mise à jour des directives Couverture du sol – Domaine routier

Cette première mise à jour de ces directives qui ont été mises en vigueur lors du mandat d'acquisition du Domaine routier a pour but de les faire correspondre aux pratiques actuelles, notamment pour la topologie.

Les mises à jour apparaissent en couleur verte dans un document basé sur les directives d'origine transmis avec la présente circulaire.

Les DGMO et les directives Couverture du sol – Domaine routier de janvier 2014 se trouvent sur notre site internet.

La liste des attributs du modèle TOPOGEO à mettre à jour a été réactualisée. Les indications portées sur cette liste sont très utiles pour renseigner les attributs.

Un index thématique permettant de retrouver plus facilement les documents disponibles sur notre site internet en lien avec les DGMO et la directive Couverture du sol – Domaine routier a été mis en ligne.

Ces directives mises à jour entrent en vigueur dès ce jour pour le traitement de tous vos nouveaux dossiers.

Je vous remercie de votre collaboration, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent Niggeler
Directeur
Géomètre cantonal

Annexes :

- document basé sur les DGMO de mars 2012 avec mises à jour en vert
- document basé sur les directives d'origine Couverture du sol – Domaine routier avec mises à jour en vert